

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023
A 19H00 A L'HÔTEL DE VILLE
COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Cécile AUTRAN

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Pascale AUGUET OTTAVY), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie MEYER), Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

| | | | |
|------------|-----------|-----------|-----------|
| PRESENTS : | 13 | VOTANTS : | 21 |
|------------|-----------|-----------|-----------|

En introduction, Madame Anne GUY de la CCPF est venue présenter la redevance incitative en matière de déchets.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter un ordre du jour complémentaire : mandat spécial.

1/ Le procès-verbal du 16 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame Pascale AUGUET OTTAVY est nommée secrétaire de séance.

2/ Renouvellement des Tarifs ALSH 2023

Le projet de délibération autorisant la commune à laisser inchangés les tarifs de l'ALSH 2023 établis comme suit :

| TARIFS 2022-2023 | |
|-------------------------|---------|
| Tranches QF CAF | Tarif |
| < 300€ | 3,50 € |
| < 500€ | 5,00 € |
| 501€ à 650€ | 6,50 € |
| 651 à 800€ | 8,00 € |
| 801€ à 950€ | 9,50 € |
| 951€ à 1100€ | 11,00 € |
| 1101 à 1250€ | 12,50 € |
| > 1250€ | 14,00 € |

Est adopté à l'unanimité

3/ Seconde demande de subvention régionale au titre de la nouvelle politique d'aide aux communes-exercice 2023

Le projet de délibération consistant à solliciter de la région une subvention la plus élevée possible pour le financement du changement de mode de chauffage de la salle des sports

Est adopté à l'unanimité

4/ Bilan cessions et acquisitions mobilières et immobilières – année 2022

Le projet de délibération actant les quatre sessions et l'acquisition de biens immobiliers intervenus durant l'exercice 2022 conformément à la liste ci-dessous

CESSIONS :

- Parcelles G 1818, 1819, 1820 à la SCI le Moulin de LOJO, au prix de 1000 €
- Parcelle I 1427, à Monsieur et Madame Thierry PELLISSIER, au prix de 1 850 €
- Parcelle I 1428, à Madame Adelina SIRACUSA, au prix de 730 €
- Parcelle G 1804, 1805 à la SCI le Moulin de LOJO, au prix de 100 €

ACQUISITION

- Parcelle G 386, à Madame Sandrine GASTAUD, au prix de 3 000 €

Est adopté à la majorité

Madame Céline PELLISSIER ne participant pas au vote.

5/ Prise en charge des frais liés aux fêtes et cérémonies - exercice 2023

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à intégrer les fêtes et cérémonies ci-dessous sur le compte 6232 de la nouvelle M57

- Cérémonie des vœux
- Cérémonies commémoratives (30 avril, 8 mai, 8 juin, 18 juin, 14-15 août, 11 novembre, 5 décembre),
- Fête Nationale (14 juillet)
- Fêtes locales (Sainte Maxime, Saint Donat),
- Festival du Violoncelle,
- Festival de Quatuors à Cordes,
- Les Olivades
- Fête de l'Andouillette
- Jumelage
- Cérémonie des nouveaux arrivants

Est adopté à l'unanimité

6/ Participation financière de la commune à l'Odel Var

Le projet de délibération visant à accorder une participation financière aux familles inscrivant leurs enfants à l'Odel Var d'un montant de 50 € pour un séjour égal ou inférieur à 17 jours et 75 € pour un séjour de 18 jours et plus

Est adopté à l'unanimité

7/ Travaux financés par les amendes de police – exercice 2023

Le projet de délibération consistant à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour l'exercice 2023 dans le but de financer les travaux de sécurisation du chemin du Grand Pinée

Est adopté à l'unanimité

8/ Renouvellement de trois conventions d'occupation de terrains situés à Fontsante

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à renouveler les trois conventions d'occupation du site de Fontsante par les associations sportives suivantes :

- Escadre Aéromodélisme
- Night Hawke
- MCI Saint Cassien

Est adopté à l'unanimité

9/ Maintien de la gratuité du service public du transport scolaire pour les familles - école maternelle et élémentaire

Le projet de délibération autorisant le maintien de la gratuité pour les familles du service public du transport scolaire et à rembourser les sommes avancées à La Région par lesdites familles

Est adopté à l'unanimité

10/ Création d'une régie d'avances

Le projet de délibération créant une régie d'avances permettant le remboursement en numéraire ou par virement de sommes indûment perçues par la régie centralisée

Est adopté à l'unanimité

11/ Participation à un voyage scolaire

Le projet de délibération consistant, sur la demande du lycée Saint-Exupéry de Saint Raphaël, pour la commune à participer aux frais d'un voyage culturel en Roumanie pour une lycéenne calliannaise

Est adopté à l'unanimité

12/ Signature de la convention Territoriale Globale avec la CAF du Var

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention territoriale permettant à la commune de percevoir un surcroît d'aide de cet organisme

Est adopté à l'unanimité

13/ Signature d'un avenant à la convention avec l'AIST 83

Le projet de délibération consistant à signer à autoriser Monsieur le Maire un avenant avec l'AIST 83 permettant le réajustement des tarifs appliqués pour l'exercice 2023 dans le cadre de la médecine du travail

Est adopté à l'unanimité

14/ Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association MAM'A BULLES

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à la maison d'assistantes maternelles MAM'A BULLES récemment installée sur la commune

Est adopté à l'unanimité

15/ Convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la commune de Callian et la Communauté de Communes du pays de Fayence : annulation

Le projet de délibération autorisant le conseil à rapporter la délibération datée du 16 novembre 2022, du fait de la suppression de l'obligation de reversement de la taxe d'aménagement aux EPCI, du fait de l'article 15 de la loi 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022

Est adopté à l'unanimité

16/ Suppression et création de postes à la police municipale

Le projet de délibération consistant à la suppression d'un poste à la police municipale à la suite d'un départ à la retraite et à la création de deux postes afin de renforcer ce service

Est adopté à l'unanimité

17/ Suppression et création de poste aux services techniques

Le projet de délibération consistant à la suppression d'un poste au services techniques à la suite d'un départ à la retraite et à la création d'un poste afin de conserver ce service en l'état

Est adopté à l'unanimité

18/ Projet de zones agricoles protégées sur la commune de Callian : délibération d'intention

Le projet de délibération visant à élaborer un dossier de propositions de zones agricoles protégées dans le cadre de la révision du PLU afin de sanctuariser certaines parcelles agricoles et lutter contre la spéculation foncière

Est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Mandat spécial

Le projet de délibération visant à accorder à Monsieur le Maire un mandat dans le cadre de son déplacement à Paris le 02 février 2023 pour participer aux Assises du Numériques

Est adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- A) Madame Sandrine BUIRON revient sur le manque de discipline constaté à l'intérieur du bus scolaire qui entraîne des questions de sécurité.
- B) Madame Céline PELLISSIER souhaite connaître la prochaine étape dans le cadre de la future construction du groupe scolaire. Monsieur le Maire indique que le cabinet CITADIA est en train de préparer le dossier de déclaration de projet pour mettre en compatibilité le terrain pressenti avec le SCOT.

La séance est levée à 21 heures.